

A LIRE DANS CE NUMERO

Conférence métropolitaine sur les problèmes de l'éducation	P. 2
Compensation de \$600 à un travailleur . . .	P. 3
Le nouveau plan d'évaluation des tâches est à l'étude à Arvida	P. 5
Les demandes des employés municipaux de Québec	P. 6
Campaign for "right to work" laws facing Canadian Labor Movement	P. 7
News Digest	P. 8



Vol. XXXIV — No 13

Ottawa, 4 avril 1958

UNE MENACE DE GRÈVE À L'ESMOND MILLS DE GRANBY

Pâques pour les travailleurs

Pâques, c'est le triomphe de la lumière sur les ténèbres!

A Noël, "la lumière a brillé dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas reconnue." Tout le Carême est un long combat de la lumière contre les ténèbres. La lumière triomphe dans une victoire éclatante.

Pâques marque aussi le triomphe du Christ sur la mort; non seulement celle qui l'avait conduit au tombeau, mais surtout celle du péché et du mal. Il a vaincu l'égoïsme par l'amour et l'injustice par la justice; il a apporté la paix par la Croix.

Pâques, c'est encore la libération de l'homme de tous les esclavages qui le dominent, le tiraillent et le retiennent captif, tant de l'intérieur que de l'extérieur. C'est la fête de la liberté des enfants de Dieu qui croient à la puissance du divin et qui espèrent dans le royaume du Christ, l'unique Rédempteur. Il n'y a de Rédemption que dans le Christ et pour Lui.

Si la fête de Pâques marque un sommet dans toute la liturgie de l'Eglise pour le chrétien, elle est particulièrement significative pour le travailleur dans notre monde moderne. Le message qu'est venu apporter le Christ correspond à ses aspirations profondes, lui qui a soif de liberté, d'amour et de justice. Le Christ ressuscité lui trace la voie royale qui conduit à la pleine lumière, qui peut seule ne pas tromper son espérance. Il l'écarte définitivement des fausses perspectives du Grand Soir qui s'apparente tellement aux ténèbres. C'est donc intimement lié au Christ que le travailleur pourra espérer la victoire dans le bon combat contre les forces de l'égoïsme et de l'injustice. Intimement uni au Christ dans sa Passion, le travailleur trouvera dans les nombreuses difficultés qu'il affronte le courage nécessaire pour avancer. Il a la promesse de la victoire.

Réjouissons-nous, chers travailleurs, de cette lumière éclatante de Pâques qui fixe notre espérance et stimule notre dévouement.

Henri Pichette, ptre, chanoine,
aumônier général de la CTCC.

Les quelque 400 employés de l'Esmond Mills de Granby menacent d'entrer en grève à moins qu'une convention favorable ne soit signée d'ici quelques jours entre le syndicat et cette entreprise de textile.

A l'heure actuelle, les pourparlers se poursuivent entre le syndicat et le conciliateur du Ministère du Travail, M. Léopold Rogers qui fait la navette entre les représentants des deux parties dans l'espoir de trouver une formule d'entente.

Il appert que la partie patronale se montre très réticente et qu'elle attend que les travailleurs abandonnent leurs demandes avant de signer une convention collective de travail. De source bien informée, nous apprenons également que la compagnie refuse actuellement de remplir les commandes que lui font parvenir ses clients habituels et qu'elle accumule sa production dans l'espoir de vaincre la résistance des syndiqués. D'autre part, la compagnie, si elle se résout à satisfaire les demandes monétaires du syndicat, pourrait alors écouler son stock en augmentant ses prix sous le prétexte que les salaires qu'elle doit payer sont plus élevés.

De son côté, M. René Goselin, président de la Fédération Nationale du Textile, vient de nous déclarer que la reprise de contact entre les parties ne dépend plus que des représentants patronaux.

La partie syndicale avait, le 14 mars dernier fait des contre-propositions à la compagnie, mais la compagnie n'a pas encore donné de réponse à ces contre-propositions. Pour démontrer sa bonne volonté, le syndicat, avant de poser un geste de grève vient encore de se montrer plus conciliant et de faire de nouvelles offres en

vue de signer une convention collective de travail.

Voici un résumé des nouvelles demandes syndicales dans le but d'éviter un conflit: Au sujet des primes d'équipe aux travailleurs de nuit, le syndicat accepte les recommandations arbitrales, soit une augmentation de 3 cents à 6 cents pour l'équipe de nuit.

Si la compagnie accepte une convention de deux années, le syndicat consent à incorporer le boni de vie chère dans le taux garanti, ce qui signifie que ce taux devrait être augmenté de 7 cents l'heure. Le syndicat veut également une augmentation de 5 cents l'heure pour une convention de deux années, à compter du 13 septembre 1957.

Le syndicat demande également des rajustements pour les tisserands sur les métiers Jacquard au taux des tisserands sur les Dobby.

Le syndicat demande l'application de la recommandation du tribunal d'arbitrage, soit 5 p. 100 comme paie de vacances pour les employés qui ont 8 années de service et plus et 6 p. 100 aux employés qui comptent 15 années et plus de service. Actuellement les employés qui ont 3 années de service jusqu'à 20 ans ont 4 p. 100 de paie de vacances.

La clause d'ancienneté fait également l'objet de demandes syndicales. Après 30 jours de travail, le droit d'ancienneté d'un employé devra être reconnu à partir de la date de son dernier embauchage.

La distribution du travail

se fera de manière à ce que les travailleurs ayant le plus d'ancienneté fassent leur semaine normale de travail; les autres employés seront transférés ou mis à pied selon leur ancienneté.

Si la compagnie a besoin de nouveaux employés, elle donnera la préférence aux employés des autres départements qui auront été mis à pied à condition que ces personnes consentent et soient capables d'effectuer le travail.

Dans les cas de transfert, un employé conservera son ancienneté pendant 6 mois dans son département; après quoi son ancienneté sera transférée dans son nouveau département.

En cas de promotion, de position nouvelle ou vacante, la préférence sera donnée aux employés comptant le plus d'années de service pourvu qu'ils soient consentants et capables de remplir les exigences de la tâche. Si après une période de 30 jours, l'ouvrier est incapable de remplir la tâche, il reprend sa fonction antérieure.

Un employé qui sera mis à pied conservera son ancienneté pendant 12 mois s'il compte moins de trois années de service; s'il compte plus de 3 années de service, il conservera son ancienneté pendant trois ans. Toutefois son ancienneté ne s'accumulera pas pendant son absence.

Ces demandes syndicales relatives à l'ancienneté tiennent également compte des recommandations de la sentence arbitrale majoritaire.

ROBERVAL

Initiation au syndicalisme des étudiants du collège Notre-Dame

Soucieuses d'ouvrir l'esprit de leurs élèves aux problèmes des temps présents, les autorités du Collège Notre-Dame de Roberval ont invité, ces jours derniers, M. l'abbé Robert Lavoie, vicaire à la paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf et aumônier local des Syndicats catholiques, ainsi que M. Romulus Caron, agent d'affaires des mêmes syndicats, à venir rencontrer les élèves des deux dernières années du cours scientifique.

M. l'abbé Lavoie, s'inspirant de l'enseignement des derniers Papes, rédit aux élèves l'importance de connaître la doctrine sociale de l'Eglise et souligna l'appui de l'Eglise dans la promotion d'un syndicalisme d'inspiration catholique. Il présenta ensuite M. Caron qui devait entretenir ses jeunes auditeurs pendant la durée d'un cours de cinquante minutes. Ce dernier exposa le bien-fondé des syndicats, leur nature, leur utilité et précisa la notion et le processus de ce qu'on appelle une convention collective. Il sut vivement intéresser son auditoire en livrant ainsi des notions un peu neuves sur un domaine aus-

si-particulier. Le Père Marcel Foisly, c.s.v., directeur du Collège, remercia le conférencier invité en soulignant l'importance de se faire une juste idée du syndicalisme afin d'adopter une attitude qui favorise une juste harmonie dans les rapports obligés entre le capital et le travail.

Cet exposé sera suivi dans quelques jours d'un concours écrit sur les questions exposées. Le ou les vainqueurs recevront un prix et même seront invités comme observateurs lors de prochaines tractations syndicales. Ainsi la pratique viendra couronner l'exposé théorique et servira la cause du syndicalisme catholique.

SHERBROOKE

Session intensive les 25, 26 et 27 avril

Le Comité d'Education du Conseil central de Sherbrooke est à organiser trois journées d'études qui auront lieu au Manoir de l'Estrée, 1299, rue Denault, les 25, 26 et 27 avril à Sherbrooke.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central, en faisant connaître le programme suivant: le vendredi 25 avril, à 10.00 a.m., études sur l'économie canadienne, l'automatisation et son incidence sur le chômage, avec M. Roger Chartier, professeur à l'université Laval de Québec; le samedi 26 avril, dans l'avant-midi et l'après-midi: La négociation d'une convention collective idéale, la préparation de la convention ainsi que la constitution modèle d'un syndicat avec Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC; soirée libre. Le dimanche 27 avril, à 10.00 a.m., la doctrine de l'Eglise; enfin, dans l'après-

midi, l'histoire du mouvement syndical avec M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC.

Appui aux trois

Lors de sa dernière assemblée régulière, le Conseil central de Sherbrooke a également approuvé les gestes posés par les étudiants de nos universités qui veulent obtenir une rencontre avec les autorités provinciales dans le but de leur exposer les besoins des étudiants. On a précisé que les membres du Conseil central en adoptant cette résolution tenaient à témoigner ainsi leur admiration et leur approbation de la conduite des étudiants pour obtenir une rencontre avec le premier ministre de la province.

ST-JEAN

Dénonciation des journaux malsains

Le Conseil central de St-Jean vient d'adopter une résolution dénonçant la littérature malsaine

Victoriaville

A la suite d'élections tenues dernièrement, M. Jean-Marc Bergeron a été élu président du Syndicat des Employés du Vêtement de Victoriaville. Les autres officiers élus sont MM. Fernand Morin, vice-président; Gilles Métivier, sec.-archiviste; Julien Tardif, assistant-secrétaire-archiviste; Mme Jeanne Dubuc, Mlle Denise Alain, Mlle Rolande Boutin et MM. Léo-Paul Paris, André Moore, Gilles Roux et Claude Gagnon, trésorier.

qui est distribuée dans la province par les vendeurs de journaux et autres endroits publics. Le Conseil central a demandé au Conseil de ville d'adopter un règlement interdisant la vente de ces journaux dans les restaurants et autres endroits publics et de nommer une ou des personnes responsables qui auraient les pouvoirs nécessaires de confisquer ces journaux et même de poursuivre les vendeurs qui n'observeraient pas ce règlement.

Il encourage également la population à ne pas acheter et à ne pas lire ces journaux malsains dont la liste a été publiée par la Fédération Nationale des Ligues du Sacré-Coeur.

Conférence métropolitaine sur les problèmes de l'éducation

Le Conseil central de Montréal a décidé d'organiser une conférence métropolitaine sur les problèmes de l'éducation. Cette décision prise il y a quelques semaines par les délégués du Conseil central de Montréal aura une suite puisque les deux centrales syndicales se sont entendues pour convoquer cette conférence à laquelle participeront également une trentaine d'associations locales.

Au cours de cette conférence dont la date n'est pas encore fixée, on discutera entre autres les problèmes relatifs à la représentation des parents dans l'éducation, ceux relatifs à la fréquentation scolaire et finalement la coordination de l'enseignement.

Appui aux "Trois"

Le Conseil central de Montréal a également décidé d'accorder son appui aux trois étudiants qui sollicitent, depuis le 7 mars dernier, une entrevue avec le premier ministre de la province, l'hon. Maurice Duplessis. L'on sait que trois étudiants de l'Université de Montréal se présentent chaque jour au bureau du premier ministre afin d'obtenir une entrevue pour les présidents des universités québécoises qui désirent exposer leurs points de vue sur les problèmes de l'éducation. Le Conseil central a également décidé de demander à la CTCC d'accorder son appui au geste que posent actuellement les étudiants.

Elections

Lors de la même assemblée tenue la semaine dernière, M. Horace Laverdure a été réélu par acclamation, président de cet organisme. Les élections qui



M. Horace Laverdure, réélu par acclamation, président du Conseil central de Montréal.

étaient sous la présidence de M. Gérard Picard, président de la CTCC, ont donné les résultats suivants: Mme Claire Clark, 1ère vice-présidente; Jean-Robert Gauthier, 2e vice-président; Marcel Lanouette, secrétaire archiviste et trésorier; V. E. Dupont, secré-

taire-correspondant; Mlle Thérèse Desforges, statisticienne; M. Léopold Lévesque, commissaire-ordonnateur; A. Robert, sergent d'armes; Jean Riopel et Roméo Gentile, délégués au comité consultatif du Conseil central de Montréal.

On discutera du chômage à "Affaires de famille"

L'excellente série AFFAIRES DE FAMILLE, qui fut interrompue durant la récente campagne électorale pour permettre aux candidats d'exposer leur programme aux téléspectateurs, reprendra jeudi 11 avril, à 10 h. 30 du soir.

La prochaine émission d'AFFAIRES DE FAMILLE abordera un sujet dont on a beaucoup parlé durant la période électorale: le chômage.

Mais, au cours de cette émission, on en discutera sous un angle bien différent, puisqu'on étudiera le problème exclusivement sur le plan familial. Gérard Pelletier et un invité se demanderont en quoi le chômage peut affecter une famille. Ils tenteront de définir les causes et les conséquences de ce fléau économique. Ils rechercheront ensuite quelques solutions à ce problème. Il s'agira notamment de savoir si les familles dans le contexte actuel de la vie urbaine, peuvent vraiment faire quelque chose pour enrayer le chômage, si elles peuvent coopérer et s'entraider de façon efficace contre les méfaits du chômage.

Un sketch de Pauline Lamy illustrera le sujet à l'étude. Ce sketch sera interprété par Aline Caron, Pierre Dufresne, Lucille Cousineau, Jacques Bilodeau, Yvan Canuel et Claire Richard.

Cette émission sera réalisée par Gérard Chapdelaine.

\$2,000 aux grévistes de Murdochville

M. William Longridge, secrétaire-trésorier de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers of Canada, vient de nous informer que cette union vient de faire parvenir un chèque de \$2,000 à M. Emile Boudreau, trésorier de la Fédération des Travailleurs du Québec, pour venir en aide aux grévistes de Murdochville qui traversent actuellement des difficultés par suite de l'attitude de la Gaspé Copper Mines et du gouvernement provincial à l'endroit du syndicalisme.

Dans la lettre qu'il nous a fait parvenir, M. Longridge, ajoute que cette somme a été recueillie dans divers locaux de l'Union, par suite de l'appel lancé conjointement par la FTQ et la CTCC par l'entremise du journal Le Travail, en décembre dernier.

Voici la liste des syndicats qui ont contribué à former cette somme de \$2,000.00:

Trail & District Smelter Workers Union, Sudbury Mine Mill & Smelter Workers Union; Kimberley Mine & Mill Workers Union; Britannia Mine Mill Workers Union; Blind River Mine Mill Workers Union; Hope & District Mine & Mill Workers Union; Bancroft & District Mine & Mill Workers Union; Port Colborne Refinery Workers Union; Nelson & District Mine & Mill Workers Union; Beaverdell Mine & Mills Workers Union; Saskatoon & District Potash Workers Union; May District Mine Mill & Smelter Workers Union; Sudbury & District General Workers Union; Port Colborne Elevators Workers Union; Calgary Metal Workers Union; Sudbury Ladies Auxillary; Creighton Ladies Auxillary; Conniston Ladies Auxillary et Kimberley Ladies Auxillary. La

somme a été complétée par quelques dons particuliers et une souscription de la centrale syndicale elle-même.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquiescer des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

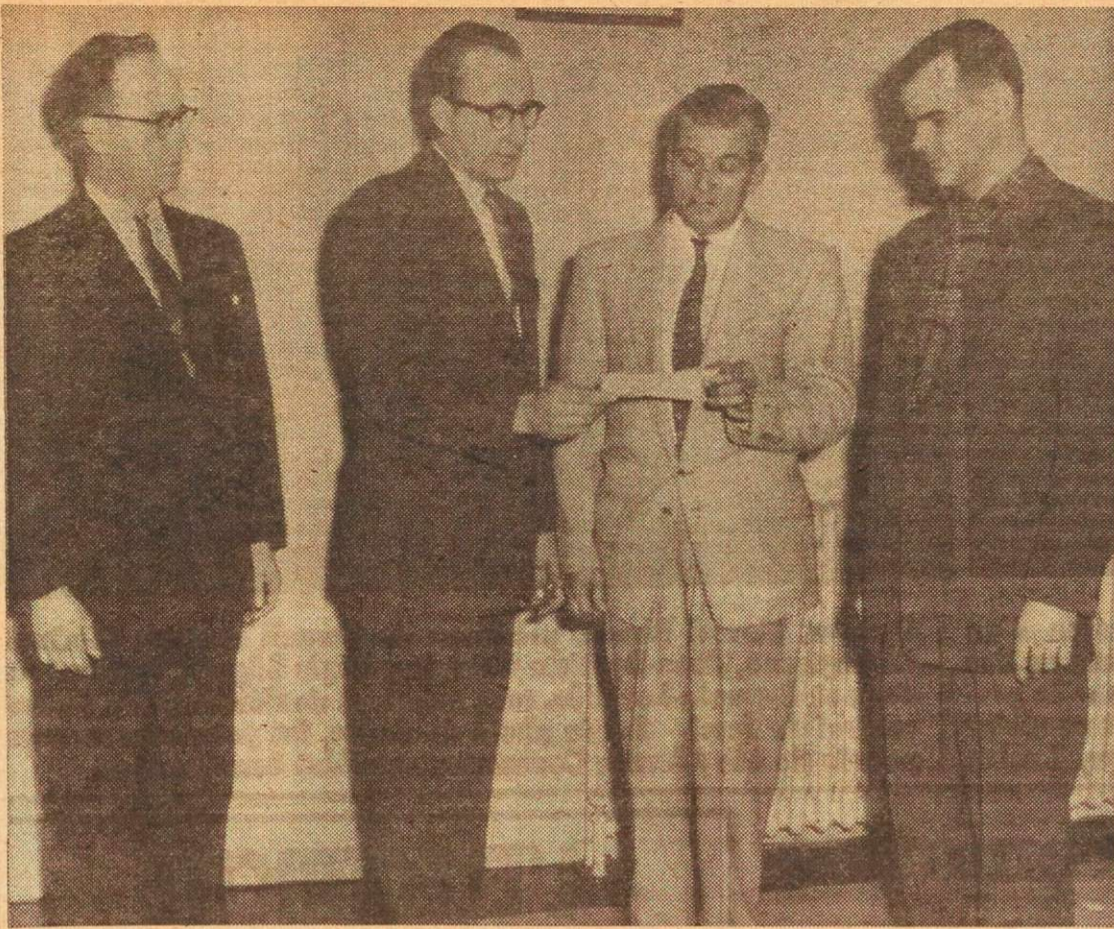
Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Photographie prise à l'occasion de la remise à M. Joseph Labadie, d'un chèque au montant de \$600.00 en compensation du salaire perdu à l'occasion d'un congédiement à la Compagnie Geo. T. Davie & Sons Ltd. Dans l'ordre habituel MM. Sylvio Faucher, trésorier du syndicat, René Daguerre, président, Joseph Labadie et Roland Labrecque, agent d'affaires.

\$600. de compensation à la suite d'un congédiement injustifié à la Geo. T. Davie & Sons de Lauzon

Le Syndicat catholique des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons et la compagnie du même nom viennent de conclure une entente qui accorde à M. Joseph Labadie, la somme de \$600.00 en compensation de la perte de salaire encourue à la suite d'un congédiement injustifié.

Telle est la nouvelle que vient de nous communiquer le publiciste du syndicat en précisant que c'est à la suite des représentations syndicales que cette entente a été faite.

Reprise des activités

On nous signale également que le réembauchage des employés suspendus au cours de l'hiver dernier pour manque de travail, se poursuit. Il y a actuellement environ 2,000 travailleurs qui ont de l'emploi à la Davie Shipbuilding tandis que 450 ouvriers sont employés à la Geo. T. Davie and Sons.

Griefs réglés

De nombreux griefs soulevés par des travailleurs au sujet des réajustements de salaire affectant une centaine de soudeurs et de tackers ont été réglés récemment et les augmentations sont rétroactives à la date de qualification des employés concernés.

D'autres griefs sont actuellement à l'étude par le gérant du personnel, le comité des griefs, le conciliateur ou les arbitres, selon le cas et devraient recevoir une solution prochaine.

Réunion des responsables

Le jeudi de chaque semaine,

de 8.00 p.m. à 9.30 p.m., au local des syndicats, 354a, rue St-Joseph à Lauzon, les responsables des syndicats qui représentent les différents départements, se réunissent afin d'étudier la convention collective actuelle. La direction du syndicat lance un appel particulier à ces représentants pour qu'ils assistent régulièrement à ces réunions en vue de la préparation des amendements à apporter à la convention collective de travail.

Elections

Les élections annuelles des officiers du Syndicat catholique des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons Ltd., ont eu lieu récemment, sous la présidence de M. Jacques Dion, trésorier de la Fédération Nationale de la Métallurgie. Ont été élus: MM. René Daguerre, président; Gaston Langlois, 1er vice-président; Louis-Philippe Boiré, 2e vice-président; Vincent Dumas, secrétaire; Sylvio Faucher, trésorier; Laurent Mainville et Roland Bernard, directeurs; Guy Boulay, sentinelle.

Les congrès annuels de nos fédérations

Deux fédérations affiliées à la CTCC, viennent de faire connaître la date de leur congrès annuel. Il s'agit de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, dont le congrès aura lieu à Montréal, les 23 et 24 mai prochain, et de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, dont le congrès aura lieu à Québec, les 18, 19 et 20 juillet.

L'on sait que les fédérations professionnelles et industrielles qui sont affiliées à la CTCC tiennent chaque année un congrès, quelques mois avant le congrès annuel de la CTCC, afin d'étudier les problèmes d'ordre professionnel intéressant particulièrement les ouvriers intéressés; c'est également au cours de ces congrès que s'élaborent les principales résolutions qui viendront par la suite devant le congrès de la CTCC. Les problèmes de l'affiliation de la CTCC au CTC et celui des réformes de structures de la CTCC sont également susceptibles de retenir l'attention

des délégués au congrès de nos fédérations.

Le congrès de la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier aura lieu dans les salles du Conseil central de Québec tandis que le congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada aura lieu dans le nouvel édifice du Comité paritaire de l'Industrie de l'Imprimerie de Montréal, situé au 2285, rue Papineau, à Montréal.

La date et l'endroit des congrès des autres fédérations de la CTCC seront annoncés dès que la nouvelle nous sera communiquée.

Négociations très lentes à la Canadian Johns-Manville

Un communiqué syndical nous apprend que les négociations entreprises par les syndiqués de l'amiante avec la Canadian Johns-Manville d'Asbestos se poursuivent très lentement. A l'heure actuelle, après plusieurs séances de négociations, seuls quelques points secondaires ont été acceptés par la compagnie. Les clauses principales concernant les salaires, l'évaluation des tâches, la clause d'ancienneté restent toujours en litige.

Entre-temps, le syndicat vient de protester contre la décision de la compagnie d'enlever l'équipe de relève, ce qui signifie la mise à

piéd de plus de 80 employés.

Les travailleurs avaient demandé de travailler seulement quatre journées par semaine afin que tous puissent garder leur emploi.

La compagnie vient de refuser cette demande syndicale lors d'une rencontre avec les membres de l'exécutif du syndicat.



ABONNES DE QUEBEC
 ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC
"La Vie Ouvrière dans Québec"
 chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

LA PLUS LONGUE PROTECTION
 Notre police d'assurance vie-choisie ne comporte pas la seule remise d'UN CAPITAL au décès de l'assuré; la famille retire aussi UNE RENTE pendant 10-15 ou 20 ans et, lorsqu'elle cesse, nous lui remettons UN SECOND CAPITAL qui équivaut souvent au premier.
 Détails gratuits sur demande.
J. H. ROY, gérant

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
 Division Montréal-Lachine

506 est, rue Ste-Catherine, Montréal 24
 Tél. PL. 1806 — 1807



Ces deux photos ont été prises lors de la présentation d'un mémoire du Conseil central de Sorel aux deux candidats en lice lors des dernières élections fédérales. On remarque sur la première photo: assis, Me Lucien Cardin, député sortant et candidat libéral élu; de gauche à droite: MM. Henri Rousseau, Lucien



Demers, Marcel Houde, président du Conseil central; Clodomir Champagne, Jean-Baptiste Cossette, Régis Légaré, Adélarde Le-doux et Germain Lavallée, tous membres de l'Exécutif du Conseil central de Sorel. Sur la photo de droite, les personnes en compagnie de Me Charles Cournoyer, candidat conservateur.

Symposium sur la promotion de l'esprit démocratique

L'Institut Canadien d'Éducation des Adultes tiendra les 7, 8 et 9 mai prochain, à la Maison Montmorency (Québec), un symposium sur "l'éducation des adultes et la promotion de l'esprit démocratique".

Jouant son rôle d'organisme de coordination pour l'ensemble des groupements intéressés à l'éducation des adultes, l'I.C.E.A. invite régulièrement tous les 2 ou 3 ans, les éducateurs d'adultes à une rencontre de travail où ils approfondissent ensemble un problème majeur du milieu canadien-français.

Le symposium de mai prochain groupera, d'une part, des responsables de l'éducation des adultes: dirigeants d'associations, représentants de divers organismes gouvernementaux (Office du Film, Radio-Canada, etc.); d'autre part, des experts et des spécialistes ayant une compétence spéciale en éducation des adultes ou dans le problème étudié.

Par ce symposium, l'I.C.E.A. poursuit cette année trois objectifs principaux:

1) Provoquer une prise de cons-

ciences et une évaluation de l'état réel de l'esprit démocratique dans le milieu canadien-français;

- 2) Favoriser une adhésion renouvelée aux valeurs démocratiques;
- 3) Susciter des options plus judicieuses et un engagement dans des formes d'action orientées vers la promotion de l'esprit démocratique.

Le thème général du symposium sera étudié sous les deux aspects suivants:

- 1) L'esprit démocratique au sein de nos organismes;
- 2) L'esprit démocratique chez les Canadiens de langue française.

En travaillant à la promotion de l'esprit démocratique, l'I.C.E.A. aborde un problème qui a toujours été lié de très près à la question de l'éducation des adultes. Favoriser l'un, c'est fai-

re avancer l'autre. Le thème du symposium a de plus l'avantage de toucher un problème qui retient de plus en plus l'attention des responsables sociaux et de l'opinion publique ces dernières années.

Drummondville

Les épouses des syndiqués admises aux assemblées

Les membres de l'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville viennent de décider à l'unanimité, lors de leur dernière assemblée générale d'admettre les épouses des syndiqués aux assemblées générales du syndicat.

Cette décision fait suite à une recommandation faite lors d'une réunion des syndiqués organisée par le service d'Éducation qui avait manifesté le désir que les épouses des syndiqués soient admises aux assemblées. L'Exécutif du Syndicat a endossé la recommandation qui fut ensuite ratifiée par l'assemblée générale.

Désormais les épouses des syndiqués seront donc admises comme déléguées fraternelles; cette décision a été prise dans le but d'intéresser davantage les épouses des syndiqués au syndicalisme et de dans le but d'encourager les syndiqués eux-mêmes à assister aux assemblées.

L'ELECTRICITE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

L'électricité touche presque tous les aspects de la vie quotidienne, qu'elle s'ingénie à nous rendre facile et confortable. Voyons un peu ce qu'elle fait en une journée.

Comme domestique elle n'a pas sa pareille. Elle fait sonner l'horloge qui nous sort du lit; chauffe le percolateur qui répand bientôt le délicieux arôme du café; nous fournit une abondance d'eau chaude pour la toilette matinale; cult le déjeuner et grille le pain tout en nous donnant les dernières nouvelles à la radio.

Au cours de la journée, elle nous épargne beaucoup de fatigues en faisant mouvoir ascenseurs et escaliers roulants; elle nous accompagne au travail et nous décharge des tâches les plus ingrates par des moyens de communication modernes, des machines-comptables et toutes sortes de grosses machines industrielles.

Le soir venu, nous la retrouvons à la cuisine pour le repas; elle nous distrait par le truchement de la télévision ou encore se cache sous les outils les plus divers pour aider le bricoleur.

L'électricité est tellement fiable et si parfaitement silencieuse que nous oublions tous les services que chaque jour elle nous rend... pour quelques sous à peine.



compagnies associées et filiales

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RÉCOMMANDES PAR LA C.T.C.C.



DIVISION CHIMIQUE — De g. à d. MM. Roland Martel, représentant permanent du Syndicat au sein du Comité; Jean-Charles Lavoie, représentant syndical pour la Division chimique; Isaïe Villeneuve, représentant syndical permanent; Réal Boisvert et Hugh McAskill, représentants permanents pour l'Alcan; Gérard Castonguay, représentant de la Compagnie pour la division chimique.



DIVISION DE LA MECANIQUE — De g. à d. MM. E. N. Coulthart, représentant de l'Alcan pour cette division; Roland Martel et Isaïe Villeneuve, représentants permanents du Syndicat; Hugh McAskill, représentant permanent de l'Alcan; Wilfrid Cormier, représentant syndical pour la Division mécanique; Réal Boisvert, représentant permanent de la Compagnie.

Le nouveau plan d'évaluation des tâches franchit une étape prometteuse à Arvida

Le nouveau plan d'évaluation des tâches auquel participent conjointement l'Aluminum Co. of Canada Ltd. et le Syndicat des Employés de l'aluminium d'Arvida, vient de franchir une nouvelle étape, ces jours derniers.

La compagnie a choisi environ 100 tâches clés et elle les a soumises au syndicat pour étude.

L'on sait que ce nouveau plan d'évaluation des tâches qui est à l'étude deviendra obligatoire après la deuxième année de la convention collective signée en septembre dernier à la suite d'une grève de plusieurs mois et qu'une moyenne de 10 cents l'heure a été accordée au syndicat pour mettre en vigueur la nouvelle classification des tâches.

S'il est impossible de mettre le nouveau plan à exécution, le 10 cents l'heure sera quand même versé aux travailleurs comme s'il s'agissait d'une augmentation pure et simple.

Chaque division rencontrée

Après étude, de la part du Syndicat, des tâches clés soumises par la Compagnie, un total de six

rencontres des représentants de la Compagnie et du Syndicat pour chacune des six divisions des usines et des membres des comités permanents ont eu lieu au cours de la dernière semaine. A ces réunions, on discute du choix des tâches clés et on échange des informations en vue de venir à une entente sur les tâches clés devant représenter le type et la variété du travail accompli aux usines de l'Alcan d'Arvida. D'autres réunions sont prévues dès que les parties auront terminé l'étude de certains points soulevés lors de ces rencontres.

Le choix des tâches clés est une phase importante dans le développement du nouveau plan d'évaluation des tâches.

Ces réunions sont sous la présidence de MM. J.-R. Boisvert pour la Compagnie et I. Villeneuve pour le Syndicat, tous deux membres permanents du comité. MM. H. McAskill pour la Compa-

gnie et R. Martel pour le Syndicat agissant comme seconds membres permanents du comité.

A ces réunions, chacune des divisions concernées des usines, est représentée par deux représentants: l'un nommé par la Compagnie et l'autre nommé par le Syndicat.

La description

La description des tâches clés est commencée. Chaque tâche doit être décrite brièvement. La description se limite aux caractéristiques évidentes et non aux détails de la tâche à décrire.

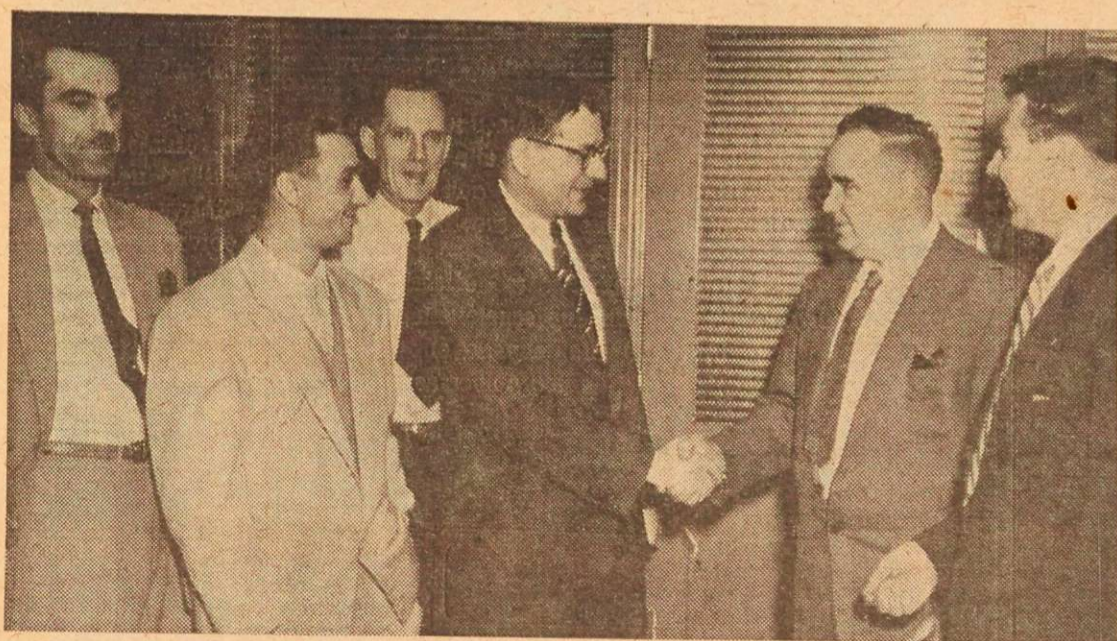
Un premier groupe de descriptions pour onze tâches clés en français et en anglais a été remis au Syndicat par la Compagnie au cours de la dernière semaine pour étude, consultation et entente finale. La description de quelque 90 autres tâches clés se continue et les descriptions sont envoyées au Syndicat par groupes d'environ 10 à la fois, au fur et à mesure qu'elles sont complétées.



DIVISION DE LA FABRICATION ET DE LA REFONTE — De g. à d. MM. Hugh McAskill et Réal Boisvert, représentants permanents de l'Alcan; Georges Goulet et N. J. McDonald respectivement représentant du Syndicat et de la Compagnie pour cette division; Roland Martel et Isaïe Villeneuve, tous deux représentants permanents du Syndicat au sein du Comité.



DIVISION ELECTRIQUE — De g. à d. MM. Roland Martel et Réal Boisvert, respectivement représentants permanents du Syndicat et de l'Alcan sur le Comité; Maurice Lessard et Fred Brown (debout) représentants de la Division électrique, le premier pour le Syndicat et le second pour la Compagnie; Isaïe Villeneuve et Hugh McAskill, respectivement représentants permanents du Syndicat et de l'Alcan.



DIVISION DE LA REDUCTION — MM. Roland Martel, représentant syndical permanent; Yvan Sergerie, représentant syndical pour cette division; Hugh McAskill, représentant permanent pour l'Alcan; John S. Taylor, représentant de la Compagnie pour cette division; Isaïe Villeneuve et Réal Boisvert, respectivement représentants permanents du Syndicat et de l'Alcan.



DIVISION TECHNIQUE — MM. Hugh McAskill, représentant permanent de l'Alcan; Roland Martel, représentant permanent du Syndicat; Tom J. Hudson, représentant de la compagnie pour cette division; Isaïe Villeneuve, représentant permanent du Syndicat; Réal Boisvert, représentant permanent de l'Alcan; Lucien Bergeron, représentant du Syndicat pour cette division.

Rencontre de syndiqués avec M. Gratien Gélinas

Ginette Letondal communique à la délégation syndicale ses impressions sur "L'Alouette" de Jean Anouilh et sur le métier de comédienne.

Une trentaine de syndiqués de Montréal s'étaient vu offrir des billets pour le premier spectacle de la Comédie Canadienne.

Il s'agit en l'occurrence d'une initiative du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal qui a inscrit à son programme l'octroi de "bourses de culture ouvrière" comportant la distribution de volumes et de billets d'admission pour des pièces de théâtre ou des films d'un intérêt exceptionnel.

Lundi, le 3 mars dernier, les syndiqués qui avaient eu la bonne fortune de gagner un des 24 billets offerts par le Comité d'Education à l'occasion d'une soirée d'étude (ces soirées d'étude se tiennent régulièrement tous les mardis soir) se sont donc rendus à la Comédie Canadienne. Après le spectacle le directeur du théâtre, M. Gratien Gélinas, accordait une entrevue aux syndiqués présents. Il était accompa-

gné par Ginette Letondal (Mme André Roche) interprète du rôle titre de la pièce. Il va sans dire que nos compagnes et confrères ont été fort heureux de pouvoir causer amicalement avec l'un des grands hommes du théâtre canadien ainsi qu'avec une comédienne dont la popularité n'a pas détruit une simplicité que tous ont remarquée et appréciée.

Sur tous les plans, nous devons revendiquer pour les travailleurs et pour les enfants des travailleurs le droit à la culture car la culture n'appartient pas, comme un récent mémoire de la Chambre de Commerce des Jeunes semble le prétendre, à la seule "bourgeoisie". Il est à propos de souligner ici que la plupart des artistes sont, nous devons leur rendre ce témoignage, des partisans de la culture dite "populaire" en ce sens qu'elle n'est pas diffusée selon les moyens de fortune mais plutôt selon le talent et le désir d'apprendre.

QUEBEC

Les employés municipaux veulent la semaine de 40 heures, de meilleurs salaires et une plus grande sécurité

Dans un mémoire présenté la semaine dernière au Conseil municipal de Québec, le Syndicat National des Employés municipaux de Québec, (section des services extérieurs), a justifié ses principales demandes pour le renouvellement de la convention collective qui expire le 30 avril prochain.

C'est M. John Artchez, président du Syndicat qui a présenté le mémoire tandis que M. André Roy, conseiller technique de la CTCC donnait les explications demandées par quelques échevins.

Les principales demandes syndicales portent sur la réduction de la semaine de travail, une hausse des salaires et un plan de retraite amélioré.

Les heures de travail

Pour appuyer sa demande d'une diminution de la semaine de travail de 45 heures à 40 heures, le syndicat explique que la semaine moyenne de travail est de 41.1 heures par tout le Canada et que plusieurs municipalités ont accordé cette demande à leurs employés des services extérieurs, dont Montréal, Outremont, Verdun, Montréal-Nord, Asbestos, ville St-Michel, Thetford Mines, etc.

Le syndicat souligne également que le fait de réduire ainsi la semaine de travail avec pleine compensation n'entraîne pas une augmentation sensible de la main-d'oeuvre et ne peut que favoriser d'autre part la diminution du chômage que les administrations publiques sont obligées de supporter. Le syndicat fait aussi remarquer qu'en 1952 alors qu'on avait diminué la semaine de travail de 48 heures à

45 heures, le personnel de la ville n'a pas augmenté.

Les salaires

L'augmentation générale de base est de 15 cents de l'heure, à l'exception du service des vidanges qui demande 15 pour cent, précise le mémoire. En outre, le personnel de certains corps de métiers dont les taux de salaires restent en deçà des taux du décret des métiers de la construction demande des rajustements pour que le taux horaire de l'employé municipal se compare à celui de son compagnon des métiers de la construction.

Le personnel de l'atelier municipal, qui est composé en grande partie de mécaniciens de garage, réclame une augmentation de 11 cents de l'heure au 1er mai 1958 et 11 cents supplémentaires au 1er mai 1959.

Plusieurs faits justifient l'augmentation générale et les rajustements de groupes. Les employés municipaux ont touché leur dernière augmentation de salaires le 1er mai 1956. Depuis cette date, l'indice des prix aux consommateurs est passé de 116.6, (mai 1956), à 123.4 (1er janvier 1958) : ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de \$4.50 par semaine, déclare le mémoire. Sur les 15 cents de majoration générale, il y a environ 10 cents qui servira à combler la hausse du coût de la vie depuis mai 1956.

En réalité, dit le mémoire, le Syndicat demande comme augmentation de salaire réelle cinq cents de l'heure ou \$2.00 par semaine. De 1949 à 1956, les gains réels hebdomadaires ont augmenté de 26.8% ou de 4.4% par année en moyenne. Une augmentation de 5 cents de l'heure représente environ 3.4% pour une période de deux ans; ce qui est de beaucoup inférieur à l'accroissement moyen du gain réel au Canada.

Dans le cas de l'atelier municipal, la demande des employés est plus élevée et formulée autrement, note le mémoire. C'est que le Syndicat considère qu'il doit s'établir une certaine parité entre les salaires payés dans l'entreprise privée et les services publics. Depuis la dernière convention, les employés des garages commerciaux de la région de Québec ont obtenu des majorations de salaires de 30 cents l'heure dans le cas des mécaniciens. La demande syndicale a pour effet d'augmenter le taux de salaire de façon à maintenir l'écart qui existait à venir jusqu'à l'automne dernier entre les mécaniciens à l'emploi des garages commerciaux et ceux qui travaillent pour la ville. Le Syndicat demande aussi des rajustements de salaires en faveur des plombiers, électriciens, des menuisiers, etc. Tous ces hommes de métiers qui travaillent pour la ville n'ont pas les salaires de leurs confrères qui travaillent dans les entreprises privées.

Sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, le Syndicat demande de porter la pension mensuelle des retraités de \$1.00 à \$2.00 par année de service. Le Syndicat estime que la pension actuelle est insuffisante, car elle accorde à un employé de 20 ans de service une retraite de \$20.00 par mois. Même, en la doublant comme le Syndicat le demande, elle restera inférieure à ce qui existe généralement dans l'industrie privée et davantage encore à ce qui est accordé aux autres catégories d'employés de la ville.

Le Syndicat demande de porter à 50 pour cent la contribution de la ville aux assurances collectives, pourcentage qui est universellement reconnu tant dans les services publics que dans les entreprises privées.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

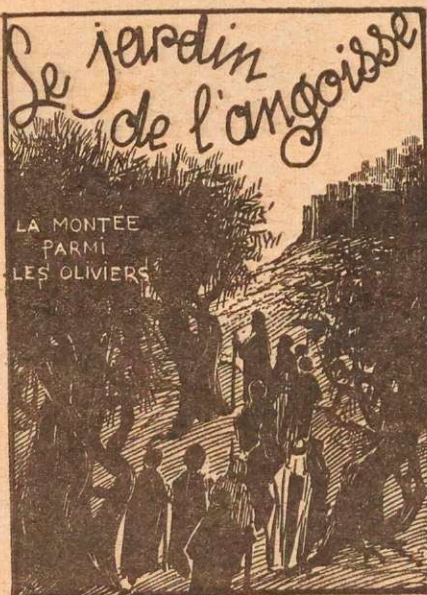
tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.
ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT

Texte inspiré du
Père THIVOLLNER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 43

Images de
MARIE PIGNAL



1. Les hymnes qui terminent le repas paschal sont chantés par les voix profondes de ces jeunes hommes, qui ne se doutent pas qu'ils vont entrer bientôt dans cette tragédie, qui n'a cessé, depuis, de bouleverser le monde.

La nuit venue, Jésus et ses disciples sortent pour aller camper de l'autre côté du Gédron, torrent qui borde les murailles de Jérusalem. Les voici qui remontent les pentes parmi les oliviers.



2. On arrive à cette partie du Jardin enojos de murs appelée "Gethsémani", ou jardin du pressoir à huile. Jésus sent ses apôtres fatigués. "Installez-vous ici", leur dit-il, "moi je vais plus loin pour prier". Et il prend avec lui ses disciples préférés, Pierre, Jacques et Jean, pour lui tenir compagnie, car il sait que l'heure de l'officiation est venue pour lui. Il s'avance seul, ayant laissé les trois jeunes hommes à portée de la voix.



3. La douleur est si forte qu'une sueur de sang l'inonde. Il veut trouver quelque appui auprès de ses trois amis. Il revient vers eux tout chancelant et les trouve endormis.



4. Sentant qu'il ne pourra tirer d'eux aucune aide — hélas le secours humain est bien mince! — Jésus retourne à sa prière. Après avoir été réconforté par un ange, il accepte de boire le calice amer des horribles souffrances de la passion.

Des lueurs de torche apparaissent entre les arbres: voici une petite troupe guidée par Judas le traître, et à qui il a dit: "celui que j'embrasserai, c'est Jésus, saisissez-le".
(A SUIVRE)

Campaign For "Right To Work" Laws Facing Canadian Labor Movement

Protestant, Catholic And Jewish Clergy Hit 'Right To Wreck' Laws

"Management appears to have declared open war on organized labor in British Columbia". So declares the lead editorial in "The Labor Statesman", publication of the Vancouver and District Labor Council. Highlights of the editorial follow:

Earlier sly remarks about so-called "right to work" laws are now coming out in the open. Take for instance, the antics of the head of a Vancouver trucking firm when he appeared before a committee of the legislature recently.

That committee was appointed specifically to investigate the unemployment crisis, but this gentleman used the occasion as a springboard for a vicious attack on trade unions, and out it popped — a recommendation for a provincial right to work law.

There have been warnings before that the clamor by the employer group for these "right to scab" laws in Canada would follow their adoption in some of the States in the United States. The warning appears well-founded.

Don't let anyone tell you that right to work laws guarantee the right to employment. They don't. What they do is to guarantee the right of a worker to accept all the benefits won by trade unionists without having to shoulder any responsibility in getting those benefits.

They are aimed at breaking

and outlawing "union shop" security clauses. It should be apparent to every intelligent person why management never comes out in the open to give their real reason for supporting these laws. They aren't.

Instead, they try to bamboozle the public with lofty phrases about the freedom of the individual. This posing by management as a champion of the worker is too ludicrous to comment on.

It is an historical fact that employers bitterly fought the introduction of laws against child and female labor, laws to establish minimum wages and laws to establish safety in industry.

What arguments did they use in those days? — You guessed it — that these laws interfered with the liberty of the individual to work such hours as he wished and for such wages as he was obliged to accept.

History is a good teacher. We should remember this lesson and be ready to combat any effort to bring "right to scab" laws into Canada.

And nationally and locally in the United States many theologians have come out against the misnamed "right to work" laws on the ground that they wreck rather than create rights for workers.

One religious leader, Rev. Andrew Juvinal, chairman of the Commission on Church and Economic Life of the Northern California Council of Churches, has this to say:

"All so-called 'right to work' laws strike at man's right to

work under just conditions. When the majority of employees of a given industry choose to have a certain union represent them, it is fair that all men in that industry be required to belong to the union."

"Furthermore, it is only fair to those who benefit from more equitable wage scales and better conditions such as the organized labor movement has brought about should pay their union dues."

Most Reverend Charles F. Buddy, Roman Catholic Bishop of San Diego, has declared:

"There is obviously abroad in the land a clever campaign designed to weaken organized labor by setting the public against unions. Spearhead of the drive is an attack on the union shop behind the smoke screen of 'right to work' and other misleading slogans.

"The union shop is a well-established American institution resting on solid legal bases."

Dr. Max Nussman, president of Western Association of Reform Rabbis, says:

"The phrase 'right to work' has a moral appearance on the surface. What it actually means is that each laborer will have to bargain for himself, without protection and without security.

"Unionism in America has been a stronghold of democracy, a source of progressive thinking and a bulwark against totalitarian trends.

"Let us not be misled by well-phrased appeals which, in the end, will weaken and eventually destroy unionism."

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Réunion fructueuse

La première réunion des délégués de département tenue le dimanche, soit le 23 mars dernier a remporté un franc succès car l'assistance fut plus nombreuse que jamais ce qui démontre qu'il est de bonne politique de céder ces réunions le dimanche. Au cours de la réunion, les délégués de département ont déclaré que plusieurs nouveaux membres viennent de donner leur adhésion au syndicat par suite de la campagne d'organisation lancée sur les chantiers pour monter les effectifs à 100 p. 100.

* * *

Message de Pâques

A l'occasion de la fête de Pâques, l'Exécutif de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers est heureux de transmettre à tous les syndiqués ses meilleurs vœux pour un joyeux Pâques.

* * *

Destination-Moscou

L'inspecteur de sécurité et le chef de police John McNamara quittera son emploi au mois d'août prochain pour quelques mois de congé. Il accompagnera une équipe canadienne de soccer qui se rendra à Moscou pour y disputer la victoire à une équipe russe. De leur côté, Syd Bloomfield et Jimmy Fraser se rendront en Amérique du Sud pour effectuer des transactions au nom de la compagnie.

* * *

Une enquête sera faite

On nous informe qu'une enquête sera faite dans le but de découvrir la cause de l'explosion et de l'incendie qui ont eu lieu, pour une quatrième fois en l'espace de quelques semaines dans le département des bouilloires.

* * *

Assemblées

La prochaine assemblée régulière des délégués de département aura lieu, dimanche, le 13 avril à 2.00 p.m. Par ailleurs, l'assemblée générale des membres aura lieu également dans les salles de l'union, le lundi, 21 avril, à l'heure ordinaire.

Toutes ces assemblées se déroulent dans les deux langues et sont ouvertes à tous les membres.

of the Labor Department to fix an industry-wide minimum wage under the Act.

During the long litigation, the firms paid their employees only the previous 75-cent statutory minimum wage but were required by the court to put the additional 25-cents in escrow pending a final judicial decision.

"Although the case was pushed at every stage by the Textile Workers Union, the beneficiaries of this pay fight are, of course, non-union workers" Edelman pointed out. Meantime, the same union is now pressing for a hike in the textile minimum wage to \$1.16½ an hour.

Briefs From The Labor World

Marieville Glove Workers get pay raises

The Glove Workers Union of Marieville have signed a collective labor agreement which awards these employees a ten cent salary increase. The increase, half of which is retroactive to March 1st 1957 will benefit workers employed by Dagenais et Fils of Marieville.

The new contract also gives the workers a paid holiday, two weeks paid vacations after one year's service, contributory insurance plan and beneficial adjustments in piece work rates.

Messrs Angelo Forte and Lucien Laforest directed the negotiations with the company.

Loretteville

The local unions in this city have demanded the services of a conciliator to regulate differences existing between the union and Kent Glove Company, Auclair Glove Works and St. Lawrence Glove Company.

The unions contend that these employers violated the collective labor agreements.

Montreal

An arbitration tribunal has been formed in Montreal to hear a grievance presented by the union against the employer, Safety Glove and Clothing Company.

The union charges the employer refused to pay retroactive

wages to a worker who was dismissed before the labor agreement was signed.

The tribunal is presided over by Judge Poisson, and the union is represented by legal counsel Pierre Vadboncoeur while Rene Rocque is acting as patronal arbiter.

Conciliation with Saguenay Printing Limited

The first meeting of conciliation has been held between Saguenay Printing Limited and the Printing Union of Chicoutimi, Inc., with Leonce Cliche, provincial government conciliator, presiding.

The dispute covers union demands for salary increases of 15 cents an hour, a reduction in weekly working hours from 44 to 42, with full compensation, another additional paid holiday and a company contribution of 50 per cent towards the upkeep of a health-insurance plan.

Another meeting was scheduled to take place during this week. Messrs Arthur Matteau and Leopold Tremblay are acting for Saguenay Printing Limited while legal adviser Robert Auclair, Raymond Martel, Yvon Tardif and Laurier Tremblay are representing the union.

Longshoremen Win Wage Raise

A settlement has been reached in the dispute involving Local

1764 of the Longshoremen's Union of St. John, N.B., and the shipping Federation of Canada.

A "package" increase in basic wage and three cents an hour to be divided as follows: five cents per hour increase in basic wage and three cents an hour to be applied to the general welfare plan.

Also a night shift differential of five cents an hour is to be paid the longshoremen.

Union Wins Battle — Free Riders Benefit

A dramatic example of how non-unionists benefit from union efforts was cited last week by John W. Edelman, Washington representative of the Textile Workers Union. Edelman pointed out that 49 cotton textile manufacturers have just agreed to pay about \$500,000 in back wages including 20 p. 100 total interest to some 11,000 employees for underpayment on government contract work.

That development followed five years of litigation during which the textile firms nearly all non-union fought a Labor Department order establishing a \$1.00 minimum wage under the Walsh-Healey Act for textile employees working on government contracts.

They lost the fight when the Supreme Court upheld the right

Fernand Pion

Comptier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VL 9-2121

domicile CL 9-2839



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Union Seeks Minimum Wage Ordinance For Retail Trade in Montreal

Minimum salary of \$1.00 an hour — A 40-hour work week with time and one half for overtime — Two weeks paid vacations.

The National Union of Commercial Employees of Montreal, C.C.C.L., have demanded the emission of a special ordinance to administer the retail trade business in the Montreal region, excepting food trade outlets.

The demand was made by the union at a meeting with the Minimum Wage Commission and members of the executive boards of Commercial unions in Montreal.

The Commercial Employees Union of Montreal (Dupuis Freres Section) is presided over by Mr. Jean Riopel and covers store employees.

Miss Madeleine Brosseau is president of the store section of the union and Mr. Michaud is president of the Mail Order Section of the union in Dupuis Freres.

Spokesman for the group, Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union explained the reasons for the union demand and supplied detailed information which was requested by the Minimum Wage Board.

The union demand which has received the support of the National Federation of Commerce and the C.C.C.L. union calls for an ordinance which would cover the

Island of Montreal and a radius of 25 miles and cover all retail trade outlets with the exception of food stores.

The ordinance which the union seeks would fix the minimum salary of all retail store employees at \$1.00 an hour for a nominal 40-hour week with time and one half for all work done over and above the 40 hours.

In relation to paid vacations all employees with service of one year or more would be entitled to two weeks paid vacations.

The ordinance, if adopted, would remain in force for a two-year period.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Sunday meetings successful

The first union stewards meeting which was held on Sunday (March 23) was attended by a large number of departmental union stewards.

The purpose of holding the meeting on Sunday was to afford all stewards an opportunity to attend. The idea was well received by the stewards.

Regular union business was transacted and refreshments were served at the close of the meeting. It was announced after the meeting that judging by the number of union application cards turned in the membership campaign is heading towards accomplishment.

Easter greetings

The Executive Committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. has asked this column to extend to all the members their very best wishes and greetings for the Easter Holidays.

If you're driving during the holiday period please remember a little safety is good for life. Happy Holidays.

The "Flopnik" undergoing repairs

The labor-saving device the Monoral which has been giving plenty of trouble since its installation is being repaired again and the workers hope it will give no further trouble as it has in the past.

Moscow-bound

Safety Inspector and Police Chief John McNamara will leave his job at Canadian Vickers this coming August with a month leave of absence.

He will accompany a Canadian Soccer team to the Russian capital where the Canadians will meet a crack Moscow soccer club in a series of games.

And while we are covering items of social interest both Syd Bloomfield and Jimmy Fraser have left for South America, but this trip is on company business.

To open investigation

We have been informed that an investigation is to be made to discover the cause of that dangerous explosion and fire which occurred for the fourth time in the Boiler Shop a few weeks ago.

The explosion which was followed by a fire was serious enough to call in the Montreal Fire Department. The fire was finally put under control and no one was injured.

Meetings

The next regular meeting for departmental stewards will be held in the union hall on Sunday April 13 at 2.00 p.m.

All stewards are asked to keep this date open and attend the meeting. Some important union business is scheduled to be discussed.

Members are reminded that the general membership meeting will be held in the union hall on Monday April 21 at the usual time.

All meetings are conducted in French and English and the new loud speaker system will be in operation. All members are asked to make a special effort to attend this meeting.

No free labor

The Mayor of North Bay, Ontario, Merle Dickerson, who is also president of the Ontario Mayors and Reeves Association said civil defence workers should be paid on a basis similar to members of the Canadian Militia.

"If you want people to do something you have to pay them — even to save their own lives" he told the North Bay City Council.

Foremen not satisfied

For many years foremen in Canadian Vickers have been giving the privilege of receiving their pay envelopes on Friday at a special pay station, but recently this was changed for no good reason and now the foremen and departmental supervisors are obliged to stand in line to get their pay.

Many foremen and charge hands have complained of this privilege being taken away from them for no valid reason.

It is regrettable that the union cannot take up this grievance with company management as foremen and other departments heads do not belong to the union.

Ban overtime work

A ban on overtime work to save jobs has been imposed in Manchester, England on all members of 18 building trades unions in 10 northern counties.

About 100,000 union workers are affected.

Grievance meeting

A meeting between company spokesmen and the union's grievance committee was scheduled to be held the early part of this week.

Results of this meeting will be given our readers in this column next week.

SHAWINIGAN

Chemical Workers Demand \$2.00 an Hour Basic Salary

2,000 employees in the chemical products industry in Shawinigan asking for salary increase which would give them a weekly pay of \$80.00 for a 40-hour work week.

Increases in the basic wage rate would amount to about 24 cents an hour, with corresponding raises of 8 percent to maintain the differences between workers' categories in the industry.

Arbitration has been reached with Canadian Industries Limited (CIL) and negotiations have started at Shawinigan Chemicals and Canadian Carborundum.

Workers at Canadian Resins and Chemicals have completed preparations for launching direct negotiations.

C.C.C.L. General President Mr. Gerard Picard is directing the negotiations and will represent the union during arbitration hearings.

Aside from demands made by the union in relation to salaries, union directors are demanding a joint union-company study of job evaluation rates to be conducted during the life of the collective labor agreement.

Other union demands call for amendments to the clause covering seniority and procedure and adjustment of grievances.

Mr. Picard presented a bulky dossier of records and proofs in support of the union's demand for a basic wage rate of \$2.00 an hour to the arbitration tribunal. Part of the proof submitted to the arbitration tribunal showed that a worker in 1949 required a weekly salary of \$53.00 to cover his living expenses while in 1958 this figure has shot up to \$69.94 due to the phenomenal rise in living costs.

Taking into consideration food costs, clothing, lodging, education, insurance, taxes, pension fund contributions, etc., today's

weekly expenses would amount to \$85.80 a week.

This is the reason workers in the chemical products industry at

Shawinigan feel fully justified in claiming a salary of \$80.00 a week, which will enable them to live a normal life.

Stevedores In Conciliation With Saguenay Terminals Ltd

A conciliator appointed by Federal Minister of Labor Michael Starr has arrived in Port Alfred to help regulate existing differences between the National Stevedores Union of Bale des Ha! Ha! and Saguenay Terminals Limited.

The conciliator, Raoul Trepanier of the Federal Labor Office in Montreal arrive on March 25.

There are about thirty union demands concerning working conditions to be regulated for the stevedores while questions of salaries, vacations, continued service, regulation of grievances and the rights of management have been settled.

Frank Dagg, J.N. Claveau and Louis Torresau are representing Saguenay Terminals Limited while legal counsel Robert Auclair and the union executive are acting in the interests of the stevedores union.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

